

	Lundi 15 Janvier	Mardi 16 Janvier	Jeudi 18 Janvier	Vendredi 19 Janvier
ENTREES	Choux chinois au fromage	Salade Piémontaise*	Wrapp Jambon boursin	Croque fromage
	ou Salade verte BIO emmental	ou Salade de perles marines	ou Wrapp crudités	ou Feuilleté emmental
	ou Carottes râpées BIO au maïs	ou Taboulé à l'occidental	ou Salade Alsacienne*	ou Quiche au saumon et brocolis
	ou Céleri râpé BIO rémoulade	ou Douceur de crudités	ou Salade verte BIO à la fêta	ou Salade verte BIO emmental
PLATS PRINCIPAL	Poisson pané	Manchons de poulet BIO	Sauté de bœuf VBF local	Escalope Viennoise
	ou Œufs BIO Florentine	ou Filet de poisson frais	ou Filet de poisson frais	ou Tajine d'agneau
ACCOMPAGNEMENTS	Epinards BIO béchamel	Pâtes fraîches BIO	Semoule BIO	Petits pois et carottes
	ou Carottes Vichy BIO	ou Poêlée de légumes	ou Poêlée de légumes	ou Poêlée de légumes
FROMAGES - SALADE	Salade verte BIO	Salade verte BIO	Salade verte BIO	Salade verte BIO
	Fromages variés		Fromages variés	
DESSERTS	Galette Briochée et sa purée de fruits	Riz au lait BIO ou Œufs au lait BIO	Fruits de saison BIO	Pot de crème façon cheesecake
	ou Fruits de saison BIO	ou Fruits de saison BIO	ou Fruits de saison BIO	ou Fruits de saison

Arrêté du 17 décembre 2002, les viandes bovines servies proviennent de France - Les plats suivis d'un * contiennent du porc.
Décret 2015-447 du 17 avril 2015 : Les allergènes présents dans les différentes préparations sont disponibles auprès des personnes qui servent les plats chauds

Entrées contenant plus de 15% de lipides 4 repas sur 20 maximum	Entrées crudités 10 repas sur 20 minimum	Plats ou accompagnement de produits frais ou pré-frit contenant plus de 15% de lipides 4 repas sur 20 maximum	Plat ayant un rapport protéine / lipides inférieur ou égal à 1 2 repas sur 20 maximum	Plat de poisson ayant un rapport protéines / lipides supérieur ou égal à 2 4 repas sur 20 minimum
Viande non hachées de bœuf, veau ou d'agneau, et abats de boucherie 4 repas sur 20 minimum	Préparations ou plats prêts à consommer à base de viande, de poisson, d'œuf et/ou fromage, contenant moins de 70% de viande, de poisson ou d'œuf 4 repas sur 20 maximum	Légumes cuits, autres que secs, seuls ou en mélange, contenant au moins 50% de légumes 10 repas sur 20 minimum	Légumes secs, féculents ou céréales, seuls ou en mélange 10 repas sur 20 minimum	Fromages contenant au moins 150mg de calcium par portion 8 repas sur 20 minimum
Fromages contenant au moins 100mg et moins de 150mg de calcium par portion 4 repas sur 20 minimum	Produits laitiers ou dessert lactés contenant au moins 100mg de calcium, et moins de 5g de lipides par portion 6 repas sur 20 minimum	Desserts contenant plus de 15% de lipides, et plus de 20g de glucides simples totaux par portion 3 repas sur 20 maximum	Desserts contenant moins de 15% de lipides, et plus de 20g de glucides simples totaux par portion 4 repas sur 20 maximum	Dessert de fruits crus 8 repas sur 20 minimum